

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Dossier de presse

« MIEUX RESPIRER DANS NOTRE RÉGION » :
MOBILISATION DES ACTEURS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR



Cerema



Préfecture de région Hauts-de-France
Service régional de la communication
interministérielle
03 20 30 52 50
pref-communication@nord.gouv.fr

Région Hauts-de-France
Direction de la communication et des relations publiques
- Peggy Collette : peggy.collette@hautsdefrance.fr
03 74 27 48 38 / / 06 75 93 38 28
- Wilma Rughooputh : wilma.rughooputh@hautsdefrance.fr
03 74 27 48 47 / 06 18 78 12 12

À l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air, l'État et la Région Hauts-de-France, mobilisent les collectivités, les acteurs du monde économique, les partenaires transfrontaliers et les services de l'État.

Malgré une amélioration ces dernières années, la qualité de l'air reste un sujet majeur dans les Hauts-de-France. La pollution atmosphérique cause ou exacerbe, notamment chez les personnes les plus fragiles, certaines pathologies (irritations oculaires ou des voies respiratoires, crises d'asthme (à court terme) ; cancers, maladies cardiovasculaires et respiratoires, troubles neurologiques (à long terme). Selon une étude récente de Santé publique France, les seules particules fines seraient à l'origine de 6 500 décès prématurés dans la région. Face à ce constat, la réduction de la pollution atmosphérique est un enjeu majeur et une priorité de l'action de l'État et de la Région.

Afin de poursuivre les efforts et de continuer à améliorer la qualité de l'air, l'ensemble des partenaires, qu'ils soient publics ou privés, doivent mener des politiques déterminées et ambitieuses.

Le préfet et le président de la Région Hauts-de-France ont organisé, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la région Hauts-de-France (CCIR), le séminaire « *Mieux respirer dans notre région* », ce mercredi 19 septembre à l'Institut Mines Télécom (IMT) Lille Douai, avec une séquence transfrontalière.

Cette journée a permis de présenter les outils à disposition des **collectivités et des acteurs économiques, dans toutes leurs composantes (industrie, transport et agriculture)**, de valoriser les bonnes pratiques et de susciter l'intérêt à s'engager pleinement dans cette démarche vertueuse : bénéfique pour l'environnement et les habitants, positive en matière d'image et source de gain économique.

Cette mobilisation s'inscrit dans une dynamique plus large nationale, **transfrontalière et européenne**. Dans le cadre de la coopération franco-belge et avec l'éclairage des travaux conduits par les partenaires du Benelux en matière de qualité de l'air, le préfet et les **autorités belges** s'engagent pour une **coopération renforcée** en matière de mesure de la pollution, de convergence des actions en cas d'épisode de pollution et d'information des populations et de modalités particulières de circulation.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, salue l'implication de tous en région et dans le bassin transfrontalier et appelle à une amplification des efforts afin de garantir un air de qualité à tous nos concitoyens. L'action des services de l'État est constante et forte. Cette politique doit néanmoins mobiliser tous les acteurs concernés. « *Sans l'engagement des forces vives de notre société, l'action au bénéfice d'une meilleure qualité de l'air en région serait incomplète* ».

« La Région Hauts-de-France est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'intégration et d'amélioration de la qualité de l'air, notamment à travers ses grandes orientations politiques. Le sujet reste d'actualité et la Région continuera ses démarches d'implication volontaires par le soutien, tant auprès des opérateurs publics ou privés que des associations mais aussi par le développement de politiques et de plans d'actions liées à l'environnement ou à la santé notamment. Ce n'est pas une compétence régionale obligatoire mais c'est l'engagement politique qu'a pris Xavier Bertrand, c'est donc notre choix, notre responsabilité, et c'est aussi notre « démarche qualité ».

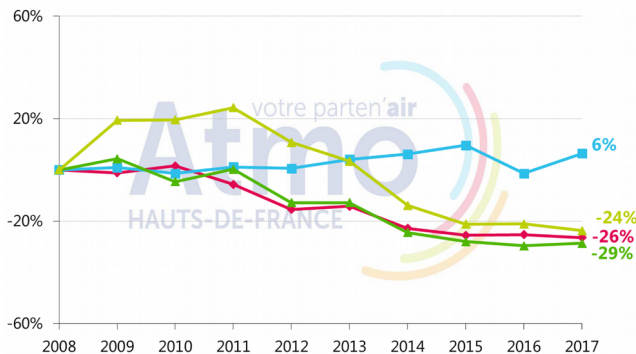
Frédéric Nihous, conseiller régional Hauts-de-France

■ Retour sur le programme du 19 septembre à l'IMT Lille Douai

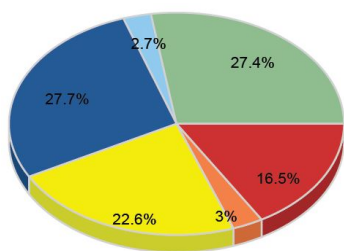
| 9h00 : accueil | |
|---|---|
| 9h30 - 12h30 : compétences et leviers des collectivités | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que la pollution de l'air ? Quels sont les types et causes de pollution ? Quels sont les effets de la pollution de l'air ? • Bilan des plans de protection de l'atmosphère en lien avec les actions des collectivités territoriales • La stratégie climat, air, énergie des collectivités : état d'avancement des plans climat air énergie territorial (PCAET) et élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) • Table ronde 1 : Quels outils et leviers pour la qualité de l'air à disposition des collectivités ? <ul style="list-style-type: none"> ■ Outils d'accompagnement et de modélisation 3D à l'échelle du projet urbain (ATMO Hauts-de-France) ■ Appels à projets (AAP) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ■ Former les collectivités territoriales pour la qualité de l'air (CNFPT) ■ Présentation de l'étude sur la co-exposition air-bruit dans des écoles de Lille (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)) • Table ronde 2 : Quelles pratiques et actions exemplaires des collectivités ? <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans les transports (Syndicat mixte du bassin creillois et des vallées brethoises) ■ Dans le logement (Communauté d'agglomération de Cambrai, lauréate de l'AAP « fonds air bois ») ■ Dans un environnement industriel (Communauté urbaine de Dunkerque) ■ En milieu urbain dense, mettre en place une zone de circulation différenciée (Métropole européenne de Lille) | |
| 12h30 : cocktail déjeunatoire | |
| 13h15 - 14h00 : visite du laboratoire de recherche sur la qualité de l'air de l'IMT | |
| 14h00 - 16h30 : | |
| L'action des acteurs économiques | Qualité de l'air et coopération transfrontalière |
| <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que la pollution de l'air ? Quels sont les types et causes de pollution ? Quels sont les effets de la pollution de l'air ? • Bilan des plans de protection de l'atmosphère en lien avec les actions dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du transport • Table ronde 1 : outils pour la qualité de l'air à disposition des acteurs économiques avec l'Ademe, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Chambre de commerce et d'industrie de la région Hauts-de-France, le Réseau Alliance et le Cerema • Table ronde 2 : témoignages de bonnes pratiques dans l'agriculture, l'industrie et les transports et pour les mobilités | <ul style="list-style-type: none"> • Expériences de coopération européenne et transfrontalière en matière de qualité de l'air : <ul style="list-style-type: none"> ■ Le cadre d'action du Benelux ■ La réduction des émissions de CO2 dans les transports publics de Hollande méridionale ■ La coopération scientifique (IMT Lille Douai) ■ Le modèle de l'agglomération franco-genevoise • « Pour un dispositif transfrontalier Hauts-de-France / versants belges de lutte contre la pollution atmosphérique » : <ul style="list-style-type: none"> ■ Panorama des actions, avancement <ul style="list-style-type: none"> - Pour un outil partagé d'observation - Pour un dispositif franco-belge de gestion des pics de pollution sur l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai - Pour le contournement de l'agglomération lilloise par les poids-lourds en transit |

■ Situation de la qualité de l'air en Hauts-de-France

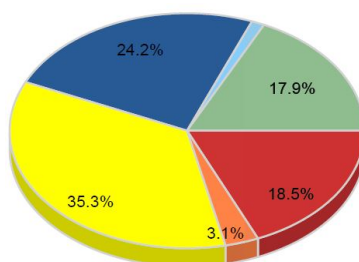
Depuis 2008, le niveau de fond des principaux polluants est à la baisse en région Hauts-de-France (particules fines PM10 et PM2.5, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre), mais se sont stabilisés depuis 3 ans pour les particules PM10 et PM2.5, ainsi que pour le dioxyde d'azote. Seul l'ozone connaît une légère hausse depuis 10 ans.



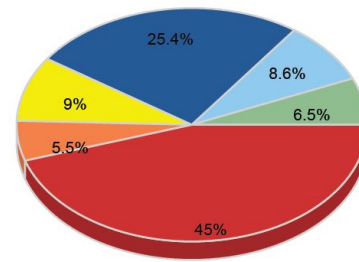
Evolution des concentrations de polluants en % par rapport à 2008 (en moyennes annuelles mesurées en conditions de fond – urbaine, périurbaine et rurale)



Emissions de particules PM 2.5



Emissions de particules PM10



Emissions d'oxydes d'azote

- Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF *
- Extraction, transformation et distribution d'énergie
- Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction
- Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel
- Modes de transport autres que routier
- Transport routier

Emissions des principaux polluants atmosphériques pour les différents secteurs

* Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt

Source : Atmo Hauts-de-France, inventaire des émissions 2012

■ L'État en région agit pour la qualité de l'air

Les plans de protections de l'atmosphère (PPA) en région Hauts-de-France

L'État en région, à travers les deux plans de protection de l'atmosphère (PPA) Nord-Pas-de-Calais et agglomération de Creil, concourt à réduire les émissions de polluants atmosphériques. Ces PPA sont disponibles sur le [site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement \(DREAL\)](#)

Le PPA Nord Pas-de-Calais impose à certaines entreprises, administrations et établissements scolaires d'élaborer **des plans de déplacements** pour favoriser des modes de transports doux et limiter le recours aux véhicules individuels. A ce jour, 104 entreprises (sur 254) ont déposé leurs plans de déplacements. En 2017, neuf entreprises, qui avaient l'obligation de rédiger ces plans et qui ne l'ont pas fait, ont été mises en demeure de les réaliser dans les plus brefs délais.

Du côté des transporteurs professionnels, 16 nouvelles entreprises ont adhéré à la charte CO₂ en 2017, ce qui porte le total d'entreprises signataires à 130. Les gains annuels estimés grâce à la mise en œuvre de ces chartes s'élèvent à 9 079 tonnes équivalent CO₂ évités.

Dans le secteur des transports et agricole, l'Etat agit, en délivrant des certificats pour l'utilisation dans de bonnes conditions des produits phytosanitaires, et industriels en contrôlant voire en sanctionnant les émissions des industries de la région qui ne respectent pas les quantités autorisées.

Le PPA de l'agglomération de Creil impose la mise en place des **plans de déplacement**, à partir du 1er janvier 2019, dans les structures privées de plus de 500 salariés et dans les administrations de plus de 250 agents. Afin d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de cette obligation, la Dreal les a réunis le 26 avril dernier, à la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise (rappel de ce qu'est un plan de déplacement, présentation des attentes : diagnostic, plan d'action, calendrier...).

Ce plan rappelle, par ailleurs, **l'interdiction du brûlage à l'air libre** déchets verts en informant et en sensibilisant les 30 communes concernées.

Dans le cadre de la journée de la qualité de l'air 2017, le préfet de la région a lancé, **sur la plateforme [Pass Pass Covoiturage](#)** (gérée par le syndicat mixte intermodal régional de transports – SMIRT, **une communauté des « agents publics de l'Etat »**, qui à ce jour est la plus importante. L'occasion de rappeler que ce mode de déplacement alternatif au déplacement solitaire possède de multiples avantages.

La gestion des épisodes de pollution

Au-delà de ces mesures, indispensables pour diminuer la pollution atmosphérique sur le long terme, les 5 préfets de département de la région ont arrêté des mesures de gestion en cas d'épisode de pollution. Ces mesures concernent tous les secteurs d'émissions :

- l'agriculture avec l'interdiction de brûler les résidus végétaux ou le report des épandages,
- l'industrie avec des mesures de réduction des émissions imposées graduellement en fonction de la nature de l'épisode,
- le transport avec la réduction imposée de la vitesse autorisée sur certains axes,
- le résidentiel avec le rappel de l'interdiction du brûlage des déchets verts.

Dans le domaine des transports, ces mesures peuvent aller jusqu'à la mise en place de la circulation différenciée, consistant à interdire la circulation des véhicules les plus polluants (sur la base des vignettes Crit'Air) dans certaines communes de l'agglomération lilloise. Aujourd'hui, plus de 1,2 millions de vignettes Crit'Air ont été vendues dans la région Hauts-de-France. Il est vivement conseillé aux habitants de la métropole lilloise, ainsi qu'aux conducteurs français et européens amenés à circuler dans cette zone, de se procurer un certificat Crit'Air sur le seul site officiel habilité à le délivrer : www.certificat-air.gouv.fr. **En 2017, six arrêtés préfectoraux ont été pris pour réduire les émissions lors de ces épisodes.**

■ Pour un dispositif transfrontalier de lutte contre la pollution atmosphérique

Ce 19 septembre 2018 a été l'occasion de s'inspirer d'autres expériences plus avancées en Europe ; de faire état des avancées du dispositif franco-belge en valorisant trois actions majeures ; et enfin de discuter des prochaines étapes nécessaires à la concrétisation et au développement d'une coopération franco-belge renforcée.

Le préfet de région a engagé, depuis septembre 2017, un travail de coopération avec les institutions de Belgique en compétence afin de construire ensemble un dispositif transfrontalier de la qualité de l'air.

Lancé lors du séminaire transfrontalier de 2017, cette démarche, sur la base d'identification d'éléments de convergence franco-belge, permettra de créer un dispositif franco-belge transfrontalier de lutte contre la pollution atmosphérique. L'air ne connaît pas de frontière. Six volets composent ce dispositif ambitieux :

1. Comprendre nos fonctionnements respectifs,
2. Développer en commun notre observation et prévision,
3. S'inspirer de nos politiques respectives les plus efficaces et efficaces en matière de prévention et constituer les bases d'actions communes de prévention,

4. Développer une information en amont et en cas d'épisode de pollution (professionnels et citoyens),
5. Concevoir et réaliser une expérimentation sur le territoire de l'Eurométropole de mesures concertées de gestion d'épisode de pollution pour l'évaluer et la généraliser.
6. Définir les modalités d'un contournement de la Métropole européenne de Lille par les poids-lourds en transit en tenant compte des spécificités du bassin transfrontalier.

■ Une politique nationale ambitieuse

A l'échelon national, le ministère de la transition écologique et solidaire porte également une politique ambitieuse en matière de qualité de l'air.

Plusieurs projets ont ainsi été développés comme la **campagne de mesure de produits phytosanitaires** dans l'air. Cette campagne, qui s'étale de juin 2018 à juin 2019, vise à évaluer l'exposition de la population à ces produits et déterminera si une surveillance en continu de ces produits dans l'air est nécessaire. Seront ainsi recherchées 89 molécules différentes. Le coût de cette campagne est d'environ 1,7 million d'euros HT.

En Hauts-de-France, cette étude se décline sur quatre sites (deux sites par ancienne région), dont deux sites urbains et deux sites ruraux. Chacun de ces points de mesures a été sélectionné pour représenter différents types de cultures :

- la station fixe de Lille-Fives, site urbain, maraîchage (et site de mesures historique depuis 2003 d'Atmo Hauts-de-France) ;
- la station fixe de Saint-Quentin stade, site urbain, grandes cultures et suivi spécifique du glyphosate ;
- West-Cappel (59), site rural, grandes cultures ;
- Thézy-Glimont (80), site rural, grandes cultures.



Appareils de mesures des pesticides à West-Cappel (59) à gauche et dans la station fixe de mesures de Saint-Quentin Stade (02) à droite
© Atmo Hauts-de-France

L'association de surveillance de la qualité de l'air, Atmo Hauts-de-France, a installé le matériel mi-juin. Les prélèvements seront récupérés régulièrement pendant un an pour être analysés par le laboratoire retenu pour la campagne nationale.

■ La lutte contre la pollution atmosphérique se joue aussi au niveau local

Le rôle des collectivités

Le séminaire « Mieux respirer dans notre région » a permis de présenter aux collectivités les outils à leur disposition et de mettre en valeur des bonnes pratiques qui concourent à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Au-delà des PPA, **c'est aussi et surtout à l'échelon local que se joue la lutte contre la pollution atmosphérique**. Ainsi, les collectivités territoriales, et en particulier les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), représentent l'échelle d'action la plus pertinente pour fédérer les acteurs locaux et mettre en place des politiques ambitieuses en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

En effet, tant en matière d'urbanisme que d'aménagement du territoire, de transport ou encore d'aides aux ménages pour réduire les émissions liées au chauffage, les EPCI disposent de leviers d'action importants pour la qualité de l'air.

Les **plans climat air énergie territoriaux** (PCAET), que les EPCI doivent élaborer, sont les outils de mise en œuvre de ces leviers. La planification en matière d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme et plans de déplacements urbains) permet également aux collectivités d'intégrer la qualité de l'air dans leur politique d'aménagement.

L'Etat apporte un appui technique aux collectivités (à travers ses services locaux) et finance celles qui s'engagent dans ces démarches (à travers des fonds publics notamment ceux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – Ademe).

Zoom sur l'action de la Région Hauts-de-France, engagée en faveur de la qualité de l'air

De par son histoire (région industrielle et de transit), la région Hauts-de-France est chroniquement concernée par la pollution de l'air : trop souvent touchée par des pics de pollution ; certaines recommandations de l'organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'air n'y sont en outre jamais respectées, et plusieurs **cancers de la sphère aérodigestives y sont anormalement fréquents** (cancers pour lesquels la pollution de l'air est l'une des causes possibles). Le plomb et le soufre de l'essence ont presque disparu mais de nouveaux polluants, insidieux, sont encore dispersés par les transports (diesel et essence) ; le chauffage (particules) ; l'industrie (particules et produits chimiques dangereux parfois) ; et l'agriculture (pesticides, ammoniac, protoxyde d'azote...). Les étés chauds et secs et l'artificialisation des villes et milieux naturels aggravent en outre l'empoussièrement.

C'est pourquoi bien qu'elle n'ait ni autorité directe sur l'air, ni pouvoir de police, la Région depuis 25 ans s'engage en faveur de la qualité de l'air, aux côtés de ses grands partenaires que sont la Dreal, Atmo, le Cerdd, l'APPA et l'Ademe.

Sur son champ de compétence, la Région soutient :

- des **transports plus propres**, via des mobilités douces, sobres et multimodales, et en tout premier lieu avec le TER et les transports inter-urbains pour les scolaires, mais aussi avec le vélo, les véhicules électriques et (à venir) la mobilité au GNV et à l'hydrogène.
- la **recherche** : plusieurs centaines de bourses de thèses ont été cofinancées, dont beaucoup intéressent l'environnement et l'air ; certaines pouvant être utiles aux PCAET. La Région finance aussi un grand projet de recherche : **CLIMIBIO** (associant 16 laboratoires scientifiques)¹.
- les actions d'**Atmo** : la Région en est le 1^{er} financeur parmi les collectivités et participe à l'élaboration de son programme d'actions annuel. La citoyenneté y est une nouvelle priorité en 2018 car changer les comportements implique de faire prendre conscience à tous et chacun des enjeux liés à la pollution de l'air. *A titre d'exemple, 650 candidats se sont portés volontaires pour être équipé d'un microcapteur mesurant l'exposition aux particules fines durant 15 jours, 50 ont été retenus pour cette expérimentation.*
- l'**information**, notamment lors des alertes à la pollution, en partenariat étroit avec Atmo, l'APPA, et les Espaces info énergie, et en relayant les alertes vers les agents régionaux et vers les lycées.
- la **santé** : avec 3 plans régionaux santé-environnement successifs, cofinancés avec l'État dont le dernier porte sur 2017 – 2021, avec une priorité sur l'air intérieur. Ils ont permis des améliorations, encore à poursuivre (pour respecter la réglementation européenne sur l'air ou les recommandations de l'OMS).
- l'**accompagnement au changement** pour les secteurs industriels, tertiaires et agricoles afin d'être plus efficaces contre la pollution de l'air.
- l'**accompagnement des collectivités**, avec l'ADEME depuis plus de 25 ans car en aménageant le territoire de manière soutenable, ces collectivités peuvent favoriser les transports propres, la réhabilitation énergétique, les réseaux de chaleur et de froid et une moindre pollution. La Région accompagne les PCAET pour leur lancement, leur mise en réseau, l'ingénierie et leurs actions, dont le Fonds régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (**FRATRI**, dispositif partenarial Région-Ademe).

En 2018 environ 7,2 millions d'euros ont ainsi soutenu des actions bénéficiant à la qualité de l'air, sans compter les crédits mobilisés au titre du droit commun (transports, agriculture, santé...). Ces fonds régionaux sont renforcés par des crédits européens (FEDER...) et nationaux soutenant la transition énergétique. La Région soutient aussi, aux côtés de l'État, le Cerdd et les Espaces info énergie, qui contribuent par leurs actions à protéger l'air jusque chez l'habitant.

¹ <http://climibio.univ-lille.fr/>

Depuis les lois **NOTRe** et **TECV**², les Régions (chef de file en matière d'aménagement du territoire, de Climat/air/énergie et de biodiversité) se mobilisent aussi grâce à **de nouveaux leviers** :

- Le **SRADDET** qui regroupe maintenant les dimensions aménagement du territoire, transports, climat, air, énergie et biodiversité comprend **14 objectifs Climat-Air-Energie** dont deux directement liés à la qualité de l'air. Il s'agit de diminuer les émissions d'oxydes d'azote (NOx) de 72 000 tonnes et celles de PM10 de 10500 tonnes d'ici 2030. Autre mesure d'accompagnement, le SRADDET se fixe pour objectif de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de 18 134 000 teqCO² (Tonnes équivalents CO²) par an d'ici 2030. Disposant d'un caractère prescriptif, le SRADDET fixera des règles pour faciliter l'atteinte de ces objectifs.
- Le **Plan régional de prévention et de gestion des déchets** et son Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire aura aussi un effet positif sur la qualité de l'air.

L'ensemble de ces actions contribue à la concrétisation des orientations de la Troisième Révolution Industrielle - **REV3** en promouvant une économie plus circulaire, plus décarbonée et moins émissive.

Au quotidien et en interne, avec ses agents, la Région innove également.

Le Siège de Région intègre de nombreux aspects de *Haute qualité environnementale*. La Région fait ainsi évoluer son patrimoine, en particulier celui des lycées.

Par ailleurs, la Région s'est engagée dans des plans de déplacements de l'administration : elle encourage ainsi les agents à emprunter les transports en communs pour se rendre au travail et des vélos sont à disposition pour les déplacements quotidiens.

En 2016, 50% des agents utilisaient ainsi les transports en commun ou le vélo pour se rendre au travail.

Une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée à Lille et la création d'une flotte de vélos à pile à hydrogène est à l'étude. Une communauté de covoiturage est en cours de création sur le site du SMIRT.

Enfin, le télétravail vient d'être lancé à la rentrée 2018 pour 300 agents volontaires dans un premier temps, permettant ainsi de limiter l'usage de véhicules pour se rendre au travail.

L'action des partenaires privés

Au-delà des collectivités et des partenaires publics, la mobilisation des acteurs privés est également primordiale pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux entreprises de plus de 100 travailleurs sur un même site, situées sur un plan de déplacements urbains (PDU), l'élaboration d'un plan de mobilité.

Ce plan de mobilité vise à :

- optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise ;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction le trafic routier.

Dans le secteur des transports, l'Ademe a lancé en juillet dernier un appel à projets sur les zones à faibles émissions (anciennement ZCR) pour aider les collectivités qui le souhaitent à réaliser les études de faisabilité d'une telle zone.

Ce 19 septembre, à l'IMT Douai-Lille, les acteurs économiques ont pu bénéficier d'une information complète sur les outils et les financements à leur disposition. Des acteurs vertueux, dans les domaines industriels, agricole ou encore des transports ont également pu faire de leur expérience.

² **loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, aussi dite « loi de transition énergétique » ou « loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte », proposée en 2014 comme une loi « d'action et de mobilisation ».